

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de **M. Denis RAPINEL, Maire**.

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président, Mme CHEREL, M. TONNEAU, M. MALÉCOT, M. COADIC, M. LEVERGNEUX, Mme DE BEAUCORPS, M. DOLBOIS, M. GAZENGEL, Mme MABILE, Mme PRUNIER BRIAND, Mme DESBLES, M. DA SILVA, M. DOUDARD, Mme ROUYEZ, M. COLLET, Mme GRAS, M. SALARDAINE.

Représentés : Mme ANODEAU (représentée par M. DA SILVA), Mme GREGOIRE (représentée par Mme GRAS), Mme SECHE (représentée par M. GAZENGEL), M. LOISEAU (représenté par Mme CHEREL), Mme JOUQUAN (représentée par Mme PRUNIER BRIAND), M. BERTIN (représenté par M. LEVERGNEUX), M. GUIHARD (représenté par Mme DE BEAUCORPS) et M. HERTEL. (représenté par M. DOLBOIS).

Absente : Mme WILLIAMS, Mme QUÉMÉNER, Mme MAUDUIT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2021.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29.

Secrétaire de Séance : M. Catherine DESBLES

7.5 Finances locales - Subventions

Élaboration du Site Patrimonial Remarquable – Demande de subvention auprès de la Région Bretagne – Révision du plan de financement (délibération n°2021/142)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, par la délibération n°2021/038 du 9 avril 2021, le Conseil municipal a approuvé la demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre de la réalisation du Site Patrimonial Remarquable. A la faveur d'un échange avec les services de la Région Bretagne, il s'avère qu'un financement complémentaire, au titre du dispositif de soutien aux « Petites cités de caractère », est également mobilisable.

Aussi, il convient de mettre à jour le plan de financement et de permettre à M. le Maire de solliciter l'aide de la Région. En parallèle, il est nécessaire d'autoriser M. le Maire d'actualiser le dossier de subvention déposé auprès de la DRAC.

Le plan de financement prévisionnel de ce programme est le suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€	%
Honoraires -Maîtrise d'œuvre	56 099,25	Autofinancement	18 049,75	32,17
		DRAC	28 049,50	50
		Région	10 000	17,83
TOTAL	56 099,25	TOTAL	56 099,25	100

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- Vu la délibération n°2017/117 portant sur la "Création d'un Site Patrimonial Remarquable" ;
- Vu la délibération n°2021/038 portant sur les "Etudes et programmes d'investissements : demande de subvention au titre de la DSIL, de la DETR et de la DRAC",
- Considérant que la sollicitation de la Région nécessite une révision du plan de financement ;
- **approuve** à l'unanimité le plan de financement tel que présenté ci-avant ;
- **sollicite** auprès de l'Etat et de la Région, la subvention susceptible d'être octroyée au titre de la création d'un SPR ;
- **autorise** M. le Maire à mettre à jour la demande de subvention auprès de la DRAC ;
- **autorise** M. le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
le 22 octobre 2021,

Le Maire,
Denis RAPINEL

